



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-078

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme ALAIN Lucette à Mme Jocelyne BERESINA – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSÉE : Mme LATTARD Monique.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHEVALIER Mickaël.

RAPPORT 2022 – CONTRAT DE VILLE CREUSOT MONTCEAU

Madame MUNOZ Marie-Thérèse, 5^{ème} adjointe, expose à l'assemblée délibérante que le rapport Contrat de Ville de l'exercice 2022 est établi par la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) avec la contribution des communes concernées, dont Torcy. Il reprend le bilan des actions menées en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et notamment pour ce qui concerne Torcy, le quartier prioritaire de la Résidence du Lac – Champ Bâtard.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit en effet qu'un débat sur la politique de la ville soit organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville.

Il est rappelé que la Commune de Torcy est signataire du contrat de ville dont le pilotage en termes d'ingénierie est assuré par la CUCM. Seul contrat de ville intercommunal en Saône-et-Loire, il recouvre cinq quartiers prioritaires politiques de la ville répartis sur trois communes : Le Creusot, Montceau-les-Mines et Torcy.

Depuis 2016, à la demande du Préfet, un rapport Politique de la Ville est établi, en collaboration avec les villes concernées, soumis à la validation des assemblées délibérantes. Ce rapport livre les actions initiées ou portées par chaque acteur selon les piliers thématiques et balaise la méthodologie adaptée au travers d'une analyse transversale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et pour la cohésion urbaine ;
Vu le décret n°2015-1118 du 03 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévus aux articles L111-2 L1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Entendu le rapport de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} adjointe, et sur son invitation,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **PREND ACTE** du rapport 2022 de la politique de la ville tel qu'il a été présenté.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le1.9.DEC.2023.....

et publié, affiché ou

notifié le1.9.DEC.2023.....

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU